

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Date de convocation : 17 avril 2026

Délibération n° CCAS-DEL2026-06

Nombre de membres en exercice : 16

Présents : 14

Votants : 16

Objet : Mise à jour et modification du tableau des emplois

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril à 18 heures et 00 minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du RdC – Maison des Services Publics Marcel-LAFOUASSE – 12 Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Gilles BAYART, Maire d'Étampes.

ETAIENT PRESENTS :

M.	Gilles	BAYART	Représentant élu
M.	Bésart	BLAKAJ	Représentant élu
Mme	Géraldine	PATARD	Représentante élue
M.	Régis	DARRIBERE	Représentant élu
Mme	Laura	HOURMAN	Représentante élue
Mme	Annie-Claude	MOZZANI	Représentante élue
Mme	Catherine	RONSIN	Représentante élue
Mme	Irène	DOSNE	Représentante de l'UDAF
Mme	Annick	RAMEAU	Représentante de la Mission Locale du Sud-Essonne
Mme	Sylvaine	LE STRAT	Représentante du Secours Populaire Français
M.	Maurice	BOISDON	Représentant de la Croix Rouge
M.	Michel	BÂTARD	Représentant de la Halte Répit Alzheimer
Mme	Marie-Dominique	GOUEHI	Membre participant à des actions sociales d'insertion
M.	Bruno	HACQUIN	Membre participant à des actions sociales contre l'isolement des séniors

ETAIENT ABSENTS REPRESENTÉS : M. Olivier SIGMAN représenté par Mme Géraldine PATARD, M. Laurent GUIGNARD représenté par Mme Annick RAMMEAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bésart BLAKAJ

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n° CCAS-DEL2025-40 du 11 décembre 2025 modifiant le tableau des emplois,

Vu l'avis de la Commission générale du 20 avril 2026,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 17 avril 2026,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement en application de l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique,

Catégories	Grades	Ancienne Délibération	EMPLOIS PERMANENTS au 01/04/2026		01/05/2026
		Postes Budgétaires	Effectivement pourvus titulaires (TC ou TNC)	Effectivement pourvus contractuels (TC ou TNC)	POSTES BUDGÉTAIRES SITUATION NOUVELLE
Catégorie A - Attachés	Attaché	1 TC	1 TC		1 TC
Catégorie B - Rédacteurs	Rédacteur	1 TC	1 TC		1 TC
Catégorie C - Adjoints administratifs	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	7 TC	4 TC		7 TC
	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	5 TC	5 TC		5 TC
	Adjoint administratif territorial	8 TC	4 TC	1 TC	8 TC
Total filière ADMINISTRATIVE		22 TC	15 TC	1 TC	22 TC
Catégorie C - Agents de maîtrise et Adjoints Techniques	Agent de Maîtrise Principal	1 TC	1 TC		1 TC
	Agent de Maîtrise	1 TC			1 TC
	Adjoint Technique Principal 1ère cl	1 TC			1 TC
	Adjoint Technique Principal 2ème cl	2 TC	2 TC		2 TC
	Adjoint Technique Territorial	2 TC	0 TC	1 TC	2 TC
Total filière TECHNIQUE		7 TC	3 TC	1 TC	7 TC
Catégorie C - Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint territorial d'animation	1 TC			1 TC
Total filière ANIMATION		1 TC			1 TC
Catégorie A - Assistants socio- éducatifs	Assistant socio-éducatif	2 TC	1 TC		2 TC
Catégorie C - Agents sociaux	Agent social Principal 1ère cl	4 TC	4 TC		4 TC + 1 TC -> 5 TC
	Agent social Principal 2ème cl	7 TC	7 TC		7 TC + 1 TC -> 8 TC
	Agent social	39 TC	22 TC	11 TC	39 TC
Total filière MÉDICO-SOCIALE - Secteur Social		52 TC	36 TC	10 TC	54 TC
Catégorie A - Infirmiers, rééducateurs, assistants médico- techniques cadres de santé	Cadre de santé	1 TC			1 TC
Catégorie A - Infirmiers en soins généraux	Infirmier en soins généraux hors classe	1 TC			1 TC
	Infirmier en soins généraux	6 TC	1 TC	4 TC	6 TC
Catégorie B - Infirmiers territoriaux	Infirmier de classe supérieure	1 TC	1 TC		1 TC
Catégorie B - Aides-soignants	Aide-soignant de classe supérieure	2 TC	2 TC		2 TC
	Aide-soignant de classe normale	2 TC	1 TC	0 TC	2 TC
Total filière MÉDICO-SOCIALE - Secteur Médico-Social		13 TC	4 TC	5 TC	13 TC
TOTAL GENERAL		95 TC	58 TC	17 TC	97 TC

Considérant qu'il appartient au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Considérant qu'en cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial,

Considérant la nécessité de modifier le tableau des emplois par la création de postes pour répondre aux besoins d'évolution

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 2 abstentions (Mme MOZZANI et Mme RONSIN),

- Approuve les créations de postes pour les cadres d'emplois concernés,
- Adopte le tableau des emplois suivant,
- Inscrit au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : *Amor 2026* et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
091-269100509-20260417-CCAS-DEL2026-06-DE
Date de télétransmission : 07/05/2026
Date de réception préfecture : 07/05/2026